



Présidence de : M. Alain BOCQUET

Secrétaire de Séance : Mme Émilie FAGNIEZ (Hélesmes)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 89

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 83

Membres présents : 71

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux) - Président

Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin), M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) - Vice-Président(e)s

M. Ludovic AIGUIER (Mastaing), Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Ali BENAMARA (Escaudain), M. Joël BEYAERT (Rumegies), M. Michel BLAISE (Bellaing), M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand), Mme Any BROWERS (Bouchain), Mme Virginie CARLIER (Douchy-les-Mines), M. Bernard CARON (Wallers), Mme Sylviane CARPENTIER (Trith-Saint-Léger), M. Claude CAULIEZ (Escaudain), M. René CHER (Raismes), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Daniel COTTON (Denain), Mme Hélène DA SILVA (Saint-Amand-les-Eaux), M. Gérard DAUMERIE (Denain), M. Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain), M. Éric DELVAUX (Avesnes-le-Sec), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand), Mme Annie DENIS (Denain), Mme Claudine DEROEUX (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel DEWITTE (Bousignies), M. Jacques DUBOIS (Nivelle), M. Sébastien DUCHEMIN (Denain), Mme Nadine DUPONT (Denain), Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches), Mme Émilie FAGNIEZ (Hélesmes), M. Yves GUÉPIN (Raismes), Mme Sabine HEBBAR (Denain), M. Daniel HERLAUD (Escautpont), M. Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger), M. Patrick KOWALCZYK (Abscon), Mme Marie-Jeanne LASSELIN (Hérin), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), M. David LECLERCQ (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel LEFEBVRE (Douchy-les-Mines), M. Michel LEFEBVRE (Millonfosse), M. Didier LEGRAIN (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Joëlle LEGRAND (Escautpont), M. Charles LEMOINE (Roelux), M. Michel LOUBERT (Émerchicourt), Mme Jeannette MARCUZZI (Escaudain), M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles), Mme Christine NELAIN (Abscon), Mme Marie-José PAILLOUSSE (Raismes), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), M. Éric RENAUD (Saint-Amand-les-Eaux), M. Bruno SALIGOT (Escaudain), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), M. Michel STON (Escaudain), Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle), Mme Laurence SZYMONIAK (Wallers), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), Mme Christabel TOURNOIS (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Annie WAETERLOOS (Hasnon), Mme Micheline WANNEPAIN (Raismes), M. Francis WOJTOWICZ (Douchy-les-Mines), Mme Isabelle ZAWIEJA (Roelux), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain) - Conseillers(ères) communautaires titulaires

Mme Annie WAETERLOOS (Hasnon) a quitté la séance à 18h55 à la délibération portant le n°19/118

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 12

M. Jacques LOUVION (Hordain) a donné pouvoir à M. Éric RENAUD (Titulaire)
M. Christian MONTAGNE (Denain) a donné pouvoir à Mme Annie DENIS (Titulaire)
M. Alain BOERAEVE (Rosult) a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN (Suppléante)
Mme Isabelle D'HERBECOURT (Denain) a donné pouvoir à M. Daniel COTTON (Titulaire)
M. Waldemar DOMIN (Château-l'Abbaye) a donné pouvoir à Mme Nathalie DEBRUYNE (Suppléante)
M. Bruno LEJEUNE (Oisy) a donné pouvoir à Mme Françoise PETIT (Suppléante)
Mme Carole LELEU (Brillon) a donné pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE (Titulaire)
Mme Yamina MOHAMED (Denain) a donné pouvoir à Mme Nadine DUPONT (Titulaire)

Mme Sylvia POTIER (Raismes) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (Titulaire)
M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy) a donné pouvoir à M. Jean-René BIHET (Titulaire)
M. Patrick TRIFI (Raismes) a donné pouvoir à M. Yves GUÉPIN (Titulaire)
M. Michel VENIAT (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à Mme Jocelyne LOSFELD (Titulaire)

Membres absents excusés : 6

Vice-Président : M. Yannick NISON (Hasnon)

Conseillers(ères) communautaires : M. Clotaire COLIN (Trith-Saint-Léger), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. André LEPRÉTRE (Wavrechain-sous-Faulx), Mme Hanane OUT MAGHOUST (Saint-Amand-les-Eaux), M. Fabien ROUSSEL (Saint-Amand-les-Eaux)

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

19/114 – Adoption des procès-verbaux des précédentes réunions du Bureau et du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les procès-verbaux des séances du Bureau et du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

19/115 - Etat annuel des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la CAPH

Conformément à la loi, les comptes rendus et avis de la CCSPL de l'année n-1 sont présentés au Conseil Communautaire.

Pour l'année 2018, la CCSPL de la CAPH s'est réunie le 29 mai et a examiné les dossiers suivants :

- ✓ Le rapport annuel 2017 du contrat de partenariat pour la reconversion du Site Minier d'Arenberg
- ✓ Le rapport annuel 2017 du délégataire de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- de prendre acte de la présentation de l'état annuel des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux effectuée en 2018.

Adoptée à l'unanimité

19/116 - Modifications Statutaires : Compétences obligatoires 'Gestion des Eaux Pluviales et Assainissement des eaux Usées' – Compétences facultatives 'Érosion' et 'Ruissellement'

Afin de mettre en conformité les statuts de la CAPH avec les dispositions législatives, le Conseil Communautaire décide :

- d'acter, à compter du 1^{er} janvier 2020, la prise de compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 ».
- d'ajuster comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence obligatoire « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 ».
- d'ajuster les compétences facultatives 'Érosion' et 'Ruissellement' en retirant la référence de la zone géographique soumise au risque et en appliquant ces compétences facultatives sur l'intégralité du territoire de la CAPH.

Adoptée à l'unanimité

19/117 - Délégations de pouvoir du Conseil au Président et au Bureau Communautaire : Modification

Afin d'améliorer le fonctionnement de l'institution et de favoriser la mise en œuvre rapide des projets mais aussi de permettre au Conseil de se concentrer sur les questions stratégiques, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier les attributions déléguées au Bureau Communautaire.
- de modifier les attributions déléguées au Président.

Adoptée à l'unanimité

19/118 - Approbation des Comptes de Gestion 2018

Le Compte de Gestion de l'exercice 2018 est produit par le Comptable Public et est conforme au Compte Administratif de l'Ordonnateur.

Après présentation des comptes de gestion par M. Jean-Marie BIERMÉ, Responsable de la Trésorerie de Saint-Amand-les-Eaux et Comptable Public de la CAPH, le Conseil Communautaire décide :

- de constater que les résultats définitifs des comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes de la CAPH sont égaux à ceux des comptes administratifs.
- de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Comptable public n'appelle ni observations, ni réserves.
- d'approuver les comptes de gestion 2018.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les comptes de gestion pour 2018 de la CAPH.

Adoptée à l'unanimité

19/119 - Adoption des Comptes Administratifs 2018

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter les Comptes Administratifs pour 2018 relatifs :
 - au Budget Principal,
 - au Budget Annexe de la Zone d'Activités du Moulin Blanc de Saint-Amand-les-Eaux,
 - au Budget Annexe du PLIE,
 - au Budget Annexe du Lotissement Les Pierres Blanches de Denain,
 - au Budget Annexe du Port de Saint Amand les Eaux,
 - au Budget Annexe de la Zone d'Activités de Sars et Rosières,
 - au Budget Annexe du Parc de Loisirs de Wavrechain-sous-Faulx,
 - au Budget Annexe de la Zone d'Activités de l'Ecaillon de Thiant,
 - au Budget Annexe Arenberg Creative Mine,
 - au Budget Annexe de la Zone d'Activités du Marillon de Saint-Amand-les-Eaux,
 - au Budget Annexe des Aires d'Accueil des Gens du Voyage.

Le Président, en sa qualité d'ordonnateur de la collectivité, ne prend pas part à la discussion et au vote et cède la présidence de séance à un membre de Conseil Communautaire : M. René CHER.

Adoptée à l'unanimité

19/120 - Affectation des résultats issus de l'exercice 2018

Le Conseil Communautaire décide, de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement au titre du Budget Principal et des Budgets Annexes.

BUDGET PRINCIPAL

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	25 508 674.74
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2018 (001)	-27 448 672.86
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT DEPENSES	-2 869 046.66
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT RECETTES	13 467 306.17
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	-16 850 413.35
Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement: 1 - en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2 - en excédent reporté à la section de fonctionnement pour le solde	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	8 658 261.39

BUDGET ANNEXE MOULIN BLANC

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	-3 113 161.51
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2018 (001)	4 283 195.72
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT DEPENSES	0.00
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT RECETTES	0.00
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	0.00
Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement: 1 - en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2 - en excédent reporté à la section de fonctionnement pour le solde	
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	-3 113 161.51

BUDGET ANNEXE PLIE

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	-174 521.35
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2018 (001)	0.00
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT DEPENSES	0.00
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT RECETTES	0.00
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	0.00
Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement: 1 - en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2 - en excédent reporté à la section de fonctionnement pour le solde	
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	-174 521.35

BUDGET ANNEXE ZA PIERRES BLANCHES

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	3 175 147.49
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2018 (001)	-3 175 147.49
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT DEPENSES	0.00
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT RECETTES	0.00
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	0.00
Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement: 1 - en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2 - en excédent reporté à la section de fonctionnement pour le solde	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	3 175 147.49

BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT AMAND LES EAUX

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	-252 486.82
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2018 (001)	594 368.51
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT DEPENSES	0.00
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT RECETTES	0.00
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	0.00
Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement: 1 - en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2 - en excédent reporté à la section de fonctionnement pour le solde	
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	-252 486.82

BUDGET ANNEXE ZA SARS ET ROSIERES

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	841 208.36
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2018 (001)	-841 208.36
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT DEPENSES	0.00
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT RECETTES	0.00
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	0.00
Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement: 1 - en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2 - en excédent reporté à la section de fonctionnement pour le solde	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	841 208.36

BUDGET ANNEXE PARC DE LOISIRS WAVRECHAIN SOUS FAULX

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	95 425.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2018 (001)	-9 599.41
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT DEPENSES	0.00
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT RECETTES	0.00
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	9 599.41
Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement: 1 - en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2 - en excédent reporté à la section de fonctionnement pour le solde	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	85 825.59

BUDGET ANNEXE ZA ECAILLON

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	1 259 276.31
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2018 (001)	-1 259 276.31
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT DEPENSES	0.00
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT RECETTES	0.00
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	0.00
Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement: 1 - en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2 - en excédent reporté à la section de fonctionnement pour le solde	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	1 259 276.31

BUDGET ANNEXE ARENBERG CREATIVE MINE

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2018 (001)	357 009.84
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT DEPENSES	-233 009.50
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT RECETTES	0.00
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	0.00
Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement: 1 - en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2 - en excédent reporté à la section de fonctionnement pour le solde	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00

BUDGET ANNEXE ZA MARILLON

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	3 593 671.04
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2018 (001)	-3 580 105.08
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT DEPENSES	0.00
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT RECETTES	0.00
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	0.00
Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement: 1 - en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2 - en excédent reporté à la section de fonctionnement pour le solde	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	3 593 671.04

BUDGET ANNEXE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2018 (001)	938.50
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT DEPENSES	0.00
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT RECETTES	0.00
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	0.00
Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement: 1 - en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2 - en excédent reporté à la section de fonctionnement pour le solde	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	0.00

Adoptée à l'unanimité

19/121 - Budget Supplémentaire 2019 et Budget Principal

Le budget supplémentaire du Budget Principal (40000) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2018, puis d'ajuster les équilibres entre chapitres en fonction de l'évolution des prévisions et de proposer de nouvelles inscriptions de crédits.

	DEPENSES			RECETTES				
	OBJET	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL	OBJET	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T					Résultat de fonctionnement reporté (002)		8 282 524.39	8 282 524.39
	Charges à caractère général	1 062 116.59	494 830.00	1 556 946.59	Produit des contributions directes (TH, FNB, CFE)			0.00
	Charges de personnel	2 466.11	19 300.00	21 766.11	Fiscalité transférée (CVAE, TASCOM, IFRER, FNGIR)			0.00
	Atténuation de produit (014)		297 132.86	297 132.86	Fiscalité indirecte (AC, FPIC, GEMAPI)			0.00
	Contingents, participations et subventions	207 682.44	16 566.00	224 248.44	Dotations et compensations fiscales		428 773.61	428 773.61
	Intérêts de la dette		154 500.00	154 500.00	Participations	375 737.00	-15 000.00	360 737.00
	Autres dépenses		16 115.00	16 115.00	Autres recettes		119 652.00	119 652.00
	Virement à la section d'investissement		7 045 978.00	7 045 978.00				
	Opérations d'ordre			0.00	Opérations d'ordre		125 000.00	125 000.00
	TOTAL	1 272 266.14	8 044 421.86	9 316 687.00	TOTAL	375 737.00	8 940 960.00	9 316 687.00
I N V E S T I S S E M E N T	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		27 448 672.86	27 448 672.86	Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)		17 226 150.35	17 226 150.35
	Dépenses d'équipement brut (20-204-21-23)	2 849 536.97	432 659.00	3 282 195.97	FCTVA (art.10222)			0.00
	Avances aux budgets annexes		1 161 795.48	1 161 795.48	Subventions	962 687.97		962 687.97
	Opération sous mandat	7 509.69	-480 000.00	-472 490.31	Remboursements prêts et avances		17 358.00	17 358.00
	Remboursement capital de la dette		1 494 078.00	1 494 078.00	Autres recettes	228 881.20	3 959 433.65	4 188 314.85
	Autres dépenses d'investissement	12 000.00		12 000.00	Emprunts	11 900 000.00	-8 289 237.17	3 610 762.83
					Virement de la section de fonctionnement		7 045 978.00	7 045 978.00
	Opérations d'ordre		1 043 371.00	1 043 371.00	Opérations d'ordre		918 371.00	918 371.00
	TOTAL	2 869 046.66	31 100 678.34	33 969 623.00	TOTAL	13 091 569.17	20 678 062.83	33 969 623.00
	DEPENSES	4 141 311.80	39 144 998.20	43 286 310.00	RECETTES	13 467 306.17	29 819 003.83	43 286 310.00

Au regard de la reprise des résultats de l'exercice 2018, de l'affectation au déficit d'investissement dudit exercice, des restes à réaliser et des propositions nouvelles, l'équilibre du budget s'opère tel que ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	33 969 623.00	33 969 623.00
Déficit reporté (001)	27 448 672.86	
Affectation au déficit d'investissement (1068)		17 226 150.35
Emprunts en euros		-8 289 237.17
Restes à réaliser	2 869 046.66	13 091 569.17
Propositions nouvelles	2 608 532.48	3 976 791.65
Opérations d'ordre	1 043 371.00	918 371.00
Virement de la section de fonctionnement (021)		7 045 978.00
FONCTIONNEMENT	9 316 687.00	9 316 687.00
Excédent de fonctionnement reporté (002)		8 282 524.39
Restes à réaliser	1 272 265.14	375 737.00
Propositions nouvelles	998 443.86	533 425.61
Opérations d'ordre	0.00	125 000.00
Virement à la section d'investissement (023)	7 045 978.00	
TOTAL	43 286 310.00	43 286 310.00

Le tableau 3 ci-après présente une vue globale des crédits ouverts après le budget supplémentaire du Budget Principal :

VUE GLOBALE DU BUDGET 2019 - BUDGET PRINCIPAL - 40000 (EN €) - TABLEAU 3								
	DEPENSES			RECETTES				
	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T					Résultat de fonctionnement reporté (002)		8 282 524.39	8 282 524.39
	Charges à caractère général	7 285 688.00	1 556 946.59	8 842 634.59	Produit des contributions directes (TH, FNB, CFE)	38 518 248.00	0.00	38 518 248.00
	Charges de personnel	11 620 281.00	21 796.11	11 642 047.11	Fiscalité transférée (CVAE, TASC.COM, IFER, FNIR)	48 064 904.00	0.00	48 064 904.00
	Atténuation de produit (014)	44 293 809.00	297 132.86	44 590 941.86	Fiscalité indirecte (AC, FPIC, GEMAPI)	2 441 218.00	0.00	2 441 218.00
	Contingents, participations et subventions	32 920 887.00	224 248.44	33 144 915.44	Dotations et compensations fiscales	29 822 872.00	428 773.61	30 251 645.61
	Intérêts de la dette	1 900 000.00	154 500.00	2 054 500.00	Participations	1 323 228.00	360 737.00	1 683 965.00
	Autres dépenses	2 703 348.00	16 115.00	2 719 463.00	Autres recettes	643 700.00	119 652.00	763 352.00
	Virement à la section d'investissement	19 490 397.00	7 045 978.00	26 536 375.00				
	Opérations d'ordre	10 500 000.00	0.00	10 500 000.00	Opérations d'ordre	9 900 000.00	125 000.00	10 025 000.00
	TOTAL	130 714 170.00	9 316 867.00	140 030 857.00	TOTAL	130 714 170.00	9 316 867.00	140 030 857.00
I N V E S T I S S E M E N T	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		27 448 672.86	27 448 672.86	Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)		17 226 150.35	17 226 150.35
	Dépenses d'équipement brut (20-204-21-23)	29 135 259.00	3 282 195.97	32 417 454.97	FCTVA(art.10222)	2 000 000.00	0.00	2 000 000.00
	Avances aux budgets annexes	1 044 000.00	1 181 795.48	2 205 795.48	Subventions	3 974 481.00	962 687.97	4 937 168.97
	Opération sous mandat	17 544 746.00	-472 490.31	17 072 255.69	Remboursements prêts et avances	2 212 265.00	17 358.00	2 229 623.00
	Remboursement capital de la dette	7 300 000.00	1 484 078.00	8 784 078.00	Autres recettes	478 957.00	4 186 314.85	4 665 271.85
	Autres dépenses d'investissement	2 300.00	12 000.00	14 300.00	Emprunts	26 270 205.00	3 610 762.83	29 880 967.83
					Virement de la section de fonctionnement	19 490 397.00	7 045 978.00	26 536 375.00
	Opérations d'ordre	11 600 000.00	1 043 371.00	12 643 371.00	Opérations d'ordre	12 500 000.00	918 371.00	13 418 371.00
	TOTAL	66 946 395.00	33 969 623.00	100 895 928.00	TOTAL	66 928 305.00	33 969 623.00	100 895 928.00
	DEPENSES	197 640 475.00	43 286 310.00	240 926 785.00	RECETTES	197 640 475.00	43 286 310.00	240 926 785.00

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire 2019 du Budget Principal (40000).

Adoptée à 81 voix POUR,
et 1 abstention (M. Jean-Michel DENHEZ, Lieu-Saint-Amand)

19/122 - Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe du parc d'activités Le Moulin Blanc

Le budget supplémentaire du Budget Annexe du parc d'activités Le Moulin Blanc (40100) a uniquement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2018, tel que ci-dessous :

SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 40100 - TABLEAU 1		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		0.00	4 283 395.72
Excédent reporté (001)			4 283 395.72
Restes à réaliser		0.00	0.00
Propositions nouvelles		0.00	0.00
Opérations d'ordre		0.00	0.00
Virement de la section de fonctionnement (021)			0.00
FONCTIONNEMENT		3 113 161.51	0.00
Déficit de fonctionnement reporté (002)		3 113 161.51	
Restes à réaliser		0.00	0.00
Propositions nouvelles		0.00	0.00
Virement à la section d'investissement (023)		0.00	
TOTAL		3 113 161.51	4 283 395.72

Le tableau 2 ci-après présente une vue globale des crédits ouverts après le budget supplémentaire du Budget Annexe du parc d'activités Le Moulin Blanc :

	DEPENSES				RECETTES			
	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T	Résultat de fonctionnement reporté (002)		3 113 161.51	3 113 161.51				
	Virement à la section d'investissement			0.00				
	Opérations d'ordre			0.00	Opérations d'ordre			0.00
	TOTAL	0.00	3 113 161.51	3 113 161.51	TOTAL	0.00	0.00	0.00
I N V E S T I S S E M E N T					Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		4 283 395.72	4 283 395.72
	Dotations, fonds divers et réserves	1 432 757.00		1 432 757.00	Comptes de liaison	1 432 757.00		1 432 757.00
					Virement de la section de fonctionnement			0.00
	Opérations d'ordre			0.00	Opérations d'ordre			0.00
	TOTAL	1 432 757.00	0.00	1 432 757.00	TOTAL	1 432 757.00	4 283 395.72	5 716 152.72
DEPENSES	1 432 757.00	3 113 161.51	4 545 918.51	RECETTES	1 432 757.00	4 283 395.72	5 716 152.72	

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire 2019 du Budget Annexe du parc d'activités Le Moulin Blanc (40100).

Adoptée à 81 voix POUR,
et 1 abstention (M. Jean-Michel DENHEZ, Lieu-Saint-Amand)

19/123 - Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe du PLIE

Le budget supplémentaire du Budget Annexe du PLIE (40200) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2018, puis d'ajuster les équilibres entre chapitres en fonction de l'évolution des prévisions et de proposer de nouvelles inscriptions de crédits.

	DEPENSES			RECETTES				
	OBJET	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL	OBJET	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T	Résultat de fonctionnement reporté (002)		174 521.35	174 521.35				
	Charges à caractère général	162 427.00	39 001.65	201 428.65	Participations	336 948.35	39 001.65	375 950.00
	Charges de personnel			0.00				
	Contingents, participations et subventions			0.00				
TOTAL	162 427.00	213 523.00	375 950.00	TOTAL	336 948.35	39 001.65	375 950.00	
DEPENSES	162 427.00	213 523.00	375 950.00	RECETTES	336 948.35	39 001.65	375 950.00	

Au regard de la reprise des résultats de l'exercice 2018, des restes à réaliser et des propositions nouvelles, l'équilibre du budget s'opère tel que ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	375 950.00	375 950.00
Déficit de fonctionnement reporté (002)	174 521.35	
Restes à réaliser	162 427.00	336 948.35
Propositions nouvelles	39 001.65	39 001.65

Le tableau 3 ci-après présente une vue globale des crédits ouverts après le budget supplémentaire du Budget Annexe du PLIE :

VUE GLOBALE DU BUDGET 2019 - BUDGET ANNEXE PLIE - 40200 (EN €) - TABLEAU 3

	DEPENSES				RECETTES			
	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T	Résultat de fonctionnement reporté (002)		174 521.35	174 521.35				0.00
	Charges à caractère général	433 315.00	201 428.65	634 743.65	Participations	854 315.00	375 950.00	1 230 265.00
	Charges de personnel	420 000.00		420 000.00				
	Contingents, participations et subventions	1 000.00		1 000.00				
	TOTAL	854 315.00	375 950.00	1 230 265.00	TOTAL	854 315.00	375 950.00	1 230 265.00
	DEPENSES	854 315.00	375 950.00	1 230 265.00	RECETTES	854 315.00	375 950.00	1 230 265.00

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire 2019 du Budget Annexe du PLIE (40200).

Adoptée à 81 voix POUR,
et 1 abstention (M. Jean-Michel DENHEZ, Lieu-Saint-Amand)

19/124 - Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe du parc d'activités Les Pierres Blanches

Le budget supplémentaire du Budget Annexe du parc d'activités Les Pierres Blanches (40300) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2018, puis d'ajuster les équilibres entre chapitres en fonction de l'évolution des prévisions et de proposer de nouvelles inscriptions de crédits.

PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET ANNEXE LES PIERRES BLANCHES - 40300 (EN €) - TABLEAU 1

	DEPENSES				RECETTES			
	OBJET	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL	OBJET	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T					Résultat de fonctionnement reporté (002)		3 175 147.49	3 175 147.49
	Charges à caractère général	3 236 037.68	405 000.32	3 641 038.00				
	Autres dépenses		51 136.00	51 136.00	Autres recettes		3 158 654.00	3 158 654.00
	Opérations d'ordre		3 175 148.00	3 175 148.00	Opérations d'ordre		533 520.51	533 520.51
	TOTAL	3 236 037.68	3 851 284.32	6 867 322.00	TOTAL	0.00	6 867 322.00	6 867 322.00
I N V E S T I S S E M E N T	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		3 175 147.49	3 175 147.49				
					Avance du budget principal		533 520.00	533 520.00
	Opérations d'ordre		533 520.51	533 520.51	Opérations d'ordre		3 175 148.00	3 175 148.00
	TOTAL	0.00	3 708 668.00	3 708 668.00	TOTAL	0.00	3 708 668.00	3 708 668.00
	DEPENSES	3 236 037.68	7 339 952.32	10 675 990.00	RECETTES	0.00	10 675 990.00	10 675 990.00

Au regard de la reprise des résultats de l'exercice 2018, des restes à réaliser et des propositions nouvelles, l'équilibre du budget s'opère tel que ci-dessous :

**SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019
40300 - TABLEAU 2**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 708 668.00	3 708 668.00
Déficit reporté (001)	3 175 147.49	
Avance du budget principal		533 520.00
Opérations d'ordre	533 520.51	3 175 148.00
FONCTIONNEMENT	6 867 322.00	6 867 322.00
Excédent de fonctionnement reporté (002)		3 175 147.49
Restes à réaliser	3 236 037.68	0.00
Propositions nouvelles	456 136.32	3 158 654.00
Opérations d'ordre	3 175 148.00	533 520.51
TOTAL	10 575 990.00	10 575 990.00

Le tableau 3 ci-après présente une vue globale des crédits ouverts après le budget supplémentaire du Budget Annexe du parc d'activités Les Pierres Blanches :

	DEPENSES			RECETTES				
	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T					Résultat de fonctionnement reporté (002)		3 175 147,49	3 175 147,49
	Charges à caractère général	644 000,00	3 641 038,00	4 285 038,00				
	Autres dépenses		51 136,00	51 136,00	Autres recettes		3 158 654,00	3 158 654,00
	Opérations d'ordre		3 175 148,00	3 175 148,00	Opérations d'ordre	644 000,00	533 520,51	1 177 520,51
	TOTAL	644 000,00	6 867 322,00	7 511 322,00	TOTAL	644 000,00	6 867 322,00	7 511 322,00
I N V E S T I S S E M E N T	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		3 175 147,49	3 175 147,49				
					Avance du budget principal	644 000,00	533 520,00	1 177 520,00
	Opérations d'ordre	644 000,00	533 520,51	1 177 520,51	Opérations d'ordre		3 175 148,00	3 175 148,00
	TOTAL	644 000,00	3 708 688,00	4 352 688,00	TOTAL	644 000,00	3 708 688,00	4 352 688,00
	DEPENSES	1 288 000,00	10 575 996,00	11 863 996,00	RECETTES	1 288 000,00	10 575 996,00	11 863 996,00

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire 2019 du Budget Annexe du parc d'activités Les Pierres Blanches (40300).

Adoptée à 81 voix POUR,
et 1 abstention (M. Jean-Michel DENHEZ, Lieu-Saint-Amand)

19/125 – Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe du Port Fluvial

Le budget supplémentaire du Budget Annexe du Port Fluvial (40400) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2018, tel que ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	594 369,00	594 369,00
Excédent reporté (001)		594 368,51
Restes à réaliser	0,00	0,00
Propositions nouvelles	594 369,00	0,49
Opérations d'ordre	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	252 487,00	252 487,00
Déficit de fonctionnement reporté (002)	252 486,82	
Restes à réaliser	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,18	252 487,00
Opérations d'ordre	0,00	

Le tableau 2 ci-après présente une vue globale des crédits ouverts après le budget supplémentaire du Budget Annexe du Port Fluvial :

	DEPENSES			RECETTES				
	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T	Résultat de fonctionnement reporté (002)		252 486,82	252 486,82				
	Charges à caractère général		0,18	0,18	Autres recettes	45 398,00	252 487,00	297 885,00
	Virement à la section d'investissement			0,00				
	Opérations d'ordre	45 398,00		45 398,00	Opérations d'ordre			0,00
	TOTAL	45 398,00	252 487,00	297 885,00	TOTAL	45 398,00	252 487,00	297 885,00
I N V E S T I S S E M E N T					Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		594 368,51	594 368,51
	Dépenses d'équipement brut	45 398,00	594 369,00	639 767,00	Subventions		0,49	0,49
					Virement de la section de fonctionnement			0,00
	Opérations d'ordre			0,00	Opérations d'ordre	45 398,00		45 398,00
	TOTAL	45 398,00	594 369,00	639 767,00	TOTAL	45 398,00	594 369,00	639 767,00
	DEPENSES	90 796,00	846 855,00	937 652,00	RECETTES	90 796,00	846 855,00	937 652,00

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire 2019 du Budget Annexe du Port Fluvial (40400).

Adoptée à 81 voix POUR,
et 1 abstention (M. Jean-Michel DENHEZ, Lieu-Saint-Amand)

19/126 – Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe du parc d'activité Sars&Rosières/Rosult/Brillon

Le budget supplémentaire du Budget Annexe du parc d'activités de Sars&Rosières/Rosult/Brillon (40500) a uniquement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2018, tel que présenté ci-dessous :

SYNTHÈSE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019 40500 - TABLEAU 1		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		841 209.00	841 209.00
Déficit reporté (001)		841 208.36	
Avance du budget principal			841 209.00
Propositions nouvelles		0.00	0.00
Opérations d'ordre		0.64	0.00
FONCTIONNEMENT		841 209.00	841 209.00
Excédent de fonctionnement reporté (002)			841 208.36
Restes à réaliser		6 118.63	0.00
Propositions nouvelles		835 090.37	0.00
Opérations d'ordre		0.00	0.64
TOTAL		1 682 418.00	1 682 418.00

Le tableau 2 ci-après présente une vue globale des crédits ouverts après le budget supplémentaire du Budget Annexe du parc d'activités de Sars&Rosières/Rosult/Brillon :

VUE GLOBALE DU BUDGET 2019 - BUDGET ANNEXE SARS ET ROSIÈRES/ROSULT/BRILLON - 40500 (EN €) - TABLEAU 2									
	DEPENSES			RECETTES					
	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL	
F O N C T I O N N E M E N T					Résultat de fonctionnement reporté (002)		841 208.36	841 208.36	
	Charges à caractère général		841 209.00	841 209.00					
	Opérations d'ordre	45 100.00	0.00	45 100.00	Opérations d'ordre	45 100.00	0.64	45 100.64	
	TOTAL	45 100.00	841 209.00	886 309.00	TOTAL	45 100.00	841 208.36	886 309.00	
I N V E S T I S S E M E N T	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		841 208.36	841 208.36					
					Avance du budget principal		841 209.00	841 209.00	
	Opérations d'ordre	45 100.00	0.64	45 100.64	Opérations d'ordre	45 100.00	0.00	45 100.00	
	TOTAL	45 100.00	841 209.00	886 309.00	TOTAL	45 100.00	841 209.00	886 309.00	
DEPENSES		90 200.00	1 682 418.00	1 772 616.00	RECETTES		90 200.00	1 682 418.00	1 772 818.00

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire 2019 du Budget Annexe du parc d'activités de Sars&Rosières/Rosult/Brillon (40500).

Adoptée à 81 voix POUR,
et 1 abstention (M. Jean-Michel DENHEZ, Lieu-Saint-Amand)

19/127 - Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe du parc de loisirs de Wavrechain-sous-Faulx

Le budget supplémentaire du Budget Annexe du parc de loisirs de Wavrechain-sous-Faulx (40600) a uniquement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2018, tel que présenté ci-dessous :

SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 40600 - TABLEAU 1		
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	9 600.00	9 600.00
Déficit reporté (001)	9 599.41	
Affectation au déficit d'investissement (1068)		9 599.41
Restes à réaliser	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.59	0.59
FONCTIONNEMENT	85 826.00	85 826.00
Excédent de fonctionnement reporté (002)		85 825.59
Restes à réaliser	0.00	0.00
Propositions nouvelles	85 826.00	0.41
TOTAL	95 426.00	95 426.00

Le tableau 2 ci-après présente une vue globale des crédits ouverts après le budget supplémentaire du Budget Annexe du parc de loisirs de Wavrechain-sous-Faulx :

VUE GLOBALE DU BUDGET 2019 - BUDGET ANNEXE PARC DE LOISIRS WAVRECHAIN SOUS FAULX - 40600 (EN €) - TABLEAU 2								
	DEPENSES				RECETTES			
	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T					Résultat de fonctionnement reporté (002)		85 825.59	85 825.59
	Charges à caractère général	26 000.00	85 826.00	111 826.00				
	Autres dépenses	55 952.00	0.00	55 952.00	Autres recettes	101 952.00	0.41	101 952.41
	Virement à la section d'investissement	20 000.00	0.00	20 000.00				
	Opérations d'ordre		0.00	0.00	Opérations d'ordre		0.00	0.00
TOTAL	101 952.00	85 826.00	187 778.00	TOTAL	101 952.00	85 826.00	187 778.00	
I N V E S T I S S E M E N T	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		9 599.41	9 599.41	Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)		9 599.41	9 599.41
	Dépenses d'équipement brut	20 000.00	0.59	20 000.59	Subventions		0.59	0.59
					Virement de la section de fonctionnement	20 000.00	0.00	20 000.00
	Opérations d'ordre		0.00	0.00	Opérations d'ordre		0.00	0.00
	TOTAL	20 000.00	0 600.00	20 600.00	TOTAL	20 000.00	9 600.00	29 600.00
DEPENSES	121 952.00	85 426.00	217 378.00	RECETTES	121 952.00	95 426.00	217 378.00	

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire 2019 du Budget Annexe du parc de loisirs de Wavrechain-sous-Faulx (40600).

Adoptée à 81 voix POUR,
et 1 abstention (M. Jean-Michel DENHEZ, Lieu-Saint-Amand)

19/128 - Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe du parc d'activités de L'Ecaillon

Le budget supplémentaire du Budget Annexe du parc d'activités de L'Ecaillon (40700) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2018, puis d'ajuster les équilibres entre chapitres en fonction de l'évolution des prévisions et de proposer de nouvelles inscriptions de crédits.

PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET ANNEXE L'ECAILLON - 40700 (EN €) - TABLEAU 1

	DEPENSES			RECETTES				
	OBJET	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL	OBJET	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T					Résultat de fonctionnement reporté (002)		1 259 276.31	1 259 276.31
	Charges à caractère général	26 278.82	40 000.18	66 279.00				
	Autres dépenses		16 000.00	16 000.00	Autres recettes		134 080.69	134 080.69
	Opérations d'ordre		1 291 277.00	1 291 277.00	Opérations d'ordre		-19 801.00	-19 801.00
TOTAL	26 278.82	1 347 277.18	1 373 556.00	TOTAL	0.00	1 373 556.00	1 373 556.00	
I N V E S T I S S E M E N T	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		1 259 276.31	1 259 276.31				
	Autres dépenses		16 000.69	16 000.69	Avance du budget principal		-35 801.00	-35 801.00
	Opérations d'ordre		-19 801.00	-19 801.00	Opérations d'ordre		1 291 277.00	1 291 277.00
	TOTAL	0.00	1 265 476.00	1 265 476.00	TOTAL	0.00	1 265 476.00	1 265 476.00
DEPENSES		26 278.82	2 602 753.18	2 629 032.00	RECETTES		0.00	2 629 032.00

Au regard de la reprise des résultats de l'exercice 2018, des restes à réaliser et des propositions nouvelles, l'équilibre du budget s'opère tel que ci-dessous :

**SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019
40700 - TABLEAU 2**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 265 476.00	1 265 476.00
Déficit reporté (001)	1 259 276.31	
Avance du budget principal		-35 801.00
Opérations d'ordre	-19 801.00	1 291 277.00
FONCTIONNEMENT	1 373 556.00	1 373 556.00
Excédent de fonctionnement reporté (002)		1 259 276.31
Restes à réaliser	26 278.82	0.00
Propositions nouvelles	56 000.18	134 080.69
Opérations d'ordre	1 291 277.00	-19 801.00
TOTAL	2 613 031.31	2 629 032.00

Le tableau 3 ci-après présente une vue globale des crédits ouverts après le budget supplémentaire du Budget Annexe du parc d'activités de L'Ecaillon :

VUE GLOBALE DU BUDGET 2019 - BUDGET ANNEXE L'ECAILLON - 40700 (EN €) - TABLEAU 3

	DEPENSES			RECETTES				
	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T					Résultat de fonctionnement reporté (002)		1 259 276.31	1 259 276.31
	Charges à caractère général	100 000.00	66 279.00	166 279.00				
	Autres dépenses		16 000.00	16 000.00	Autres recettes		134 080.69	134 080.69
	Opérations d'ordre		1 291 277.00	1 291 277.00	Opérations d'ordre	100 000.00	-19 801.00	80 199.00
TOTAL	100 000.00	1 373 556.00	1 473 556.00	TOTAL	100 000.00	1 373 556.00	1 473 556.00	
I N V E S T I S S E M E N T	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		1 259 276.31	1 259 276.31				
			16 000.69	16 000.69	Avance du budget principal	100 000.00	-35 801.00	64 199.00
	Opérations d'ordre	100 000.00	-19 801.00	80 199.00	Opérations d'ordre		1 291 277.00	1 291 277.00
	TOTAL	100 000.00	1 265 476.00	1 365 476.00	TOTAL	100 000.00	1 265 476.00	1 365 476.00
DEPENSES		200 000.00	2 629 032.00	2 829 032.00	RECETTES		200 000.00	2 629 032.00

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire 2019 du Budget Annexe du parc d'activités de L'Ecaillon (40700).

Adoptée à 81 voix POUR,
et 1 abstention (M. Jean-Michel DENHEZ, Lieu-Saint-Amand)

19/129 - Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe Arenberg Creative Mine

Le budget supplémentaire du Budget Annexe Arenberg Creative Mine (40800) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2018, puis d'ajuster les équilibres entre chapitres en fonction de l'évolution des prévisions et de proposer de nouvelles inscriptions de crédits.

PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET ANNEXE ARENBERG CREATIVE MINE - 40800 (EN €) - TABLEAU 1

	DEPENSES			RECETTES				
	OBJET	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL	OBJET	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
FONCTIONNEMENT					Résultat de fonctionnement reporté (002)			0,00
	Charges à caractère général		129 615,00	129 615,00				
	Contingents, participations et subventions			0,00				
	Intérêts de la dette			0,00	Participations		16 115,00	16 115,00
	Autres dépenses			0,00	Autres recettes		113 500,00	113 500,00
	Opérations d'ordre			0,00	Opérations d'ordre			0,00
TOTAL	0,00	129 615,00	129 615,00	TOTAL	0,00	129 615,00	129 615,00	
INVESTISSEMENT					Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		357 009,84	357 009,84
	Dépenses d'équipement brut	233 009,50	160 000,50	393 010,00				
	Avances aux budgets annexes			0,00	Subventions			0,00
	Remboursement capital de la dette			0,00	Emprunts		36 000,16	36 000,16
	Opérations d'ordre			0,00	Opérations d'ordre			0,00
	TOTAL	233 009,50	160 000,50	393 010,00	TOTAL	0,00	357 009,84	393 010,00
DEPENSES	233 009,50	289 615,50	522 625,00	RECETTES	0,00	522 625,00	522 625,00	

Au regard de la reprise des résultats de l'exercice 2018, de l'affectation au déficit d'investissement dudit exercice, des restes à réaliser et des propositions nouvelles, l'équilibre du budget s'opère tel que ci-dessous :

**SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019
40800 - TABLEAU 2**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	393 010,00	393 010,00
Excédent reporté (001)		357 009,84
Emprunts en euros		36 000,16
Restes à réaliser	233 009,50	0,00
Propositions nouvelles	160 000,50	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	129 615,00	129 615,00
Résultat de fonctionnement reporté (002)	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Propositions nouvelles	129 615,00	129 615,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
TOTAL	522 625,00	522 625,00

Le tableau 3 ci-après présente une vue globale des crédits ouverts après le budget supplémentaire du Budget Annexe Arenberg Creative Mine :

VUE GLOBALE DU BUDGET 2019 - BUDGET ANNEXE ARENBERG CREATIVE MINE - 40800 (EN €) - TABLEAU 3

	DEPENSES			RECETTES				
	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL
FONCTIONNEMENT					Résultat de fonctionnement reporté (002)		0,00	0,00
	Charges à caractère général	896 350,00	129 615,00	826 965,00				
	Contingents, participations et subventions	128 000,00	0,00	128 000,00				
	Intérêts de la dette	317 000,00		317 000,00	Participations	1 017 800,00	16 115,00	1 033 915,00
	Autres dépenses		0,00	0,00	Autres recettes	123 550,00	113 500,00	237 050,00
	Opérations d'ordre	4 850,00	0,00	4 850,00	Opérations d'ordre	4 850,00	0,00	4 850,00
TOTAL	1 449 200,00	129 615,00	1 275 815,00	TOTAL	1 149 200,00	129 615,00	1 275 815,00	
INVESTISSEMENT					Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		357 009,84	357 009,84
	Dépenses d'équipement brut	8 729 000,00	393 010,00	9 122 010,00				
	Avances aux budgets annexes		0,00	0,00	Subventions	5 200 000,00	0,00	5 200 000,00
	Remboursement capital de la dette	416 000,00	0,00	416 000,00	Emprunts	3 945 000,00	36 000,16	3 981 000,16
	Opérations d'ordre	4 850,00	0,00	4 850,00	Opérations d'ordre	4 850,00	0,00	4 850,00
	TOTAL	9 149 950,00	393 010,00	9 542 960,00	TOTAL	9 149 950,00	393 010,00	9 542 960,00
DEPENSES	10 296 050,00	522 625,00	10 818 675,00	RECETTES	10 296 050,00	522 625,00	10 818 675,00	

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire 2019 du Budget Annexe Arenberg Creative Mine (40800).

Adoptée à 81 voix POUR,
et 1 abstention (M. Jean-Michel DENHEZ, Lieu-Saint-Amand)

19/130 - Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe du parc d'activités Le Marillon

Le budget supplémentaire du Budget Annexe du parc d'activités Le Marillon (40900) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2018, puis d'ajuster les équilibres entre chapitres en fonction de l'évolution des prévisions et de proposer de nouvelles inscriptions de crédits.

Au regard de la reprise des résultats de l'exercice 2018, des restes à réaliser et des propositions nouvelles, l'équilibre du budget s'opère tel que ci-dessous :

SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 40900 - TABLEAU 2		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		3 411 380.08	3 411 381.00
Déficit reporté (001)		3 580 105.08	
Avance du budget principal			-231 733.00
Opérations d'ordre		-168 725.00	3 643 114.00
FONCTIONNEMENT		4 052 925.00	4 052 925.00
Excédent de fonctionnement reporté (002)			3 593 671.04
Restes à réaliser		329 810.91	0.00
Propositions nouvelles		80 000.09	627 978.96
Opérations d'ordre		3 643 114.00	-168 725.00
TOTAL		7 464 305.08	7 464 306.00

Le tableau 3 ci-après présente une vue globale des crédits ouverts après le budget supplémentaire du Budget Annexe du parc d'activités Le Marillon :

VUE GLOBALE DU BUDGET 2019 - BUDGET ANNEXE LE MARILLON - 40900 (EN €) - TABLEAU 3								
	DEPENSES			RECETTES				
	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T					Résultat de fonctionnement reporté (002)		3 593 671.04	3 593 671.04
	Charges à caractère général	300 000.00	409 811.00	709 811.00				
	Autres dépenses		0.00	0.00	Autres recettes		627 978.96	627 978.96
	Opérations d'ordre		3 643 114.00	3 643 114.00	Opérations d'ordre	300 000.00	-168 725.00	131 275.00
TOTAL	300 000.00	4 052 925.00	4 352 925.00	TOTAL	300 000.00	4 052 925.00	4 352 925.00	
I N V E S T I S S E M E N T	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		3 580 105.08	3 580 105.08				
	Autres dépenses		0.92	0.92	Avance du budget principal	300 000.00	-231 733.00	68 267.00
	Opérations d'ordre	300 000.00	-168 725.00	131 275.00	Opérations d'ordre		3 643 114.00	3 643 114.00
	TOTAL	300 000.00	3 411 381.00	3 711 381.00	TOTAL	300 000.00	3 411 381.00	3 711 381.00
DEPENSES	600 000.00	7 464 306.00	8 064 306.00	RECETTES	600 000.00	7 464 306.00	8 064 306.00	

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire 2019 du Budget Annexe du parc d'activités Le Marillon (40900).

Adoptée à 81 voix POUR,
et 1 abstention (M. Jean-Michel DENHEZ, Lieu-Saint-Amand)

19/131 – Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe de gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage

Le budget supplémentaire du Budget Annexe de gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (41000) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2018, puis d'ajuster les équilibres entre chapitres en fonction de l'évolution des prévisions et de proposer de nouvelles inscriptions de crédits.

Au regard de la reprise des résultats de l'exercice 2018, des restes à réaliser et des propositions nouvelles, l'équilibre du budget s'opère tel que ci-dessous :

SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 41000 - TABLEAU 2		
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	939.00	939.00
Excédent reporté (001)		938.50
Restes à réaliser	0.00	0.00
Propositions nouvelles	939.00	0.50
Opérations d'ordre	0.00	0.00
Virement de la section de fonctionnement (021)		0.00
FONCTIONNEMENT	15 000.00	15 000.00
Résultat de fonctionnement reporté (002)	0.00	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00
Propositions nouvelles	15 000.00	15 000.00
Opérations d'ordre	0.00	0.00
Virement à la section d'investissement (023)	0.00	
TOTAL	15 939.00	15 939.00

Le tableau 3 ci-après présente une vue globale des crédits ouverts après le budget supplémentaire du Budget Annexe de gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage :

VUE GLOBALE DU BUDGET 2019 - BUDGET ANNEXE AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - 41000 (EN €) - TABLEAU 3								
	DEPENSES			RECETTES				
	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL	OBJET	BP 2019	BS 2019	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T					Résultat de fonctionnement reporté (002)		0.00	0.00
	Charges à caractère général	28 050.00	0.00	28 050.00				0.00
					Participations	193 050.00	15 000.00	208 050.00
	Autres dépenses	146 000.00	15 000.00	161 000.00	Autres recettes	31 000.00	0.00	31 000.00
	Virement à la section d'investissement	49 000.00	0.00	49 000.00				
	Opérations d'ordre	1 000.00	0.00	1 000.00	Opérations d'ordre		0.00	0.00
	TOTAL	224 050.00	15 000.00	239 050.00	TOTAL	224 050.00	15 000.00	239 050.00
I N V E S T I S S E M E N T					Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		938.50	938.50
	Dépenses d'équipement brut	50 000.00	939.00	50 939.00	Subventions		0.50	0.50
					Virement de la section de fonctionnement	49 000.00		49 000.00
	Opérations d'ordre		0.00	0.00	Opérations d'ordre	1 000.00		1 000.00
	TOTAL	50 000.00	939.00	50 939.00	TOTAL	50 000.00	938.00	50 938.00
	DEPENSES	274 050.00	15 939.00	289 989.00	RECETTES	274 050.00	15 939.00	289 989.00

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le budget supplémentaire 2019 du Budget Annexe de gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (41000).

Adoptée à 81 voix POUR,
et 1 abstention (M. Jean-Michel DENHEZ, Lieu-Saint-Amand)

19/132 – Dotation de Solidarité Communautaire pour 2019 – Ajustements

Les Communes membres reversent à la CAPH le différentiel positif constaté entre le solde net du FPIC 2014 et celui des années suivantes, et ce, au moyen de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Le Conseil Communautaire décide :

- de décider d'ajuster les montants de Dotation de Solidarité Communautaire pour 2019 revenant à chacune des communes membres.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

19/133 - Approbation du Budget Primitif pour 2019 de l'EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut

Les budgets primitifs de l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut concernent un budget principal et 2 budgets annexes retraçant les opérations du port fluvial et du parc de La Porte du Hainaut dont les gestions ont été déléguées par la CAPH. Ils s'équilibrent globalement à 2,3 M € en 2019.

Les mouvements consolidés des 3 budgets pèsent pour 1,8 M€ et relèvent principalement de la section de fonctionnement.

L'essentiel des charges relève de la gestion administrative et de l'animation des sites. Ce sont des dépenses à caractère général pour 53% et de personnel pour 44%.

Les recettes proviennent exclusivement de la section de fonctionnement et relèvent de l'exploitation des services pour près de 20%. La subvention communautaire s'élève à 1.142.000 € en 2019.

Le Code du Tourisme prévoit que les budgets primitifs 2019 de l'Office du Tourisme, tels que délibérés par le Comité de Direction le 27 mars 2019, doivent être approuvés par le Conseil communautaire.

Aussi, au vu des documents présentés, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Budget Primitif pour 2019 de l'EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut.

*Adoptée à 81 voix POUR,
et 1 abstention (M. Jean-Michel DENHEZ, Lieu-Saint-Amand)*

19/134 - Budget annexe « Base de loisirs communautaire de Raismes » : Abrogation de la délibération n°185/11 du 27 juin 2011 portant création du budget annexe

La base de loisirs communautaire de Raismes a été affermée à l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut.

A ce titre, aucun mouvement budgétaire n'a été constaté sur le budget annexe « Base de loisirs communautaire de Raismes » depuis sa création, et aucune réglementation n'impose un suivi personnalisé,

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'abroger la délibération n°185/11 du 27 juin 2011 portant création du budget annexe « Base de loisirs communautaire de Raismes ».

Adoptée à l'unanimité

19/135 - Budgets annexes de la CAPH : Mises en conformité comptable et fiscale

Afin d'assurer la conformité des budgets annexes de la CAPH avec la réglementation en vigueur, il convient de préciser la situation de chaque budget annexe en matière de nomenclature comptable applicable et du régime en matière de TVA, et notamment procéder à l'immatriculation individuelle de chaque budget auprès de l'administration fiscale.

De même, il est proposé de préciser le libellé du budget annexe de la ZA de Sars-et-Rosières pour mieux prendre en compte sa localisation géographique en y incluant les 3 communes (Sars-et-Rosières, Rosult et Brillon).

CODE	N° Budget	LIBELLE	Délibération et date de création	Type de service public concerné	Nomenclature comptable	TVA
04	40200	BUDGET ANNEXE DU PLIE	3/02/2003 délibération 11/03	Administratif	M14	
05	40300	BA ZA PIERRES BLANCHES DENAIN	5/02/2007 délibération 21/07	Administratif	M14 (comptabilité de stocks)	X
06	40400	BA PORT ST AMAND LES EAUX	9/02/2009 délibération 20/09	Administratif	M14	X
07	40500	BA ZA SARS & ROSIERES/ROSULT/BRILLON	EX CCRVS 2014	Administratif	M14 (comptabilité de stocks)	X
08	40600	BA PARC LOISIRS WAVRECHAIN/FAULX	27/06/2011 délibération 186/11	Administratif	M14	X
09	40700	BA ZA ECAILLON THIAN	9/02/2015 délibération 268/15	Administratif	M14 (comptabilité de stocks)	X
10	40800	BA ARENBERG CREATIVE MINE	19/10/2015 délibération 412/15	Administratif	M14	X
11	40900	BA ZA MARILLON ST AMAND	14/12/2015 délibération 494/15	Administratif	M14 (comptabilité de stocks)	X
12	41000	BA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	18/04/2016 délibération 62/16	Administratif	M14	X

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les caractéristiques des budgets annexes de la CAPH telles qu'elles figurent dans le tableau figurant ci-dessus.
- de renommer le budget annexe ZA de Sars-et-Rosières en ZA De Sars&Rosières/Rosult/Brillon.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre les budgets annexes concernés en conformité réglementaire.

Adoptée à l'unanimité

19/136 - Centre de conservation et de restauration du Patrimoine de la CAPH : Partenariats financiers

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut recense 3 musées de France de compétence communautaire sur son territoire (Denain, Escaudain, Saint Amand-les-Eaux).

Cependant, les réserves actuelles des musées municipaux ne permettent pas d'assurer les missions de conservation et de restauration nécessaires à la préservation des œuvres.

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut souhaite optimiser la gestion de ces œuvres à protéger en proposant un pôle de conservation du patrimoine, s'intégrant dans un véritable schéma fonctionnel cohérent prenant en compte les exigences de conservation des œuvres, les besoins en restauration courantes, les politiques d'exposition et d'action culturelle des communes propriétaires.

Le Conseil Communautaire décide :

- de mettre en œuvre la construction sur le site de Raismes (rue de l'Ancienne Passerelle – Parcelle AW403 - Zone du Plouich) d'un centre de conservation et de restauration des collections patrimoniales de La Porte du Hainaut appelé à réunir les collections en réserve des 3 musées de France de compétence communautaire du territoire.
- de solliciter les cofinancements auprès des partenaires identifiés que sont l'Etat via la DRAC, la Région sur la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des territoires, le Département du Nord sur les projets territoriaux structurants (2020), conformément au plan de financement prévisionnel repris ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel HT*

DEPENSES		RECETTES	
Etude de programmation des besoins (AMO)	4 450 €		
Matériel de conservation et d'équipement des réserves	44 000 €	Département (PTS 2020)	124 957,50 €
Déménagement réserves Denain, Saint Amand et Escaudain	80 000 €	DRAC (Etat)	400 000 €
Travaux (400m²)	715 000 €	REGION (PRADET)	124 957,50 €
Maitrise d'œuvre	85 000 €	Autofinancement CAPH	278 535 €
TOTAL	928 450 €	TOTAL	928 450 €

* sera réajusté en fonction des participations financières des différents partenaires

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette opération.

Adoptée à l'unanimité

19/137 - Médiathèques communautaires : Modalités de remplacement et tarification des documents détériorés ou non restitués par les usagers

Jusqu'à présent, les documents non restitués ou détériorés faisaient l'objet d'une demande de remboursement équivalente à leur valeur d'achat et que cette procédure, en plus d'être longue et peu lisible pour l'utilisateur, ne permettait pas de tenir compte au moins pour certains documents de leur vétusté.

A ce titre, il convient de fixer la tarification concernant le remboursement des documents détériorés ou non restitués par les usagers emprunteurs des médiathèques communautaires.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les modalités de remplacement des documents détériorés ou perdus énoncées ci-dessous :

Le remplacement sera prioritaire devant le remboursement

A l'exception des vidéos, les documents perdus ou détériorés seront remplacés à l'identique ou à l'équivalence.

L'emprunteur sera invité à se rapprocher de la médiathèque prêteuse qui pourra, le cas échéant, lui fournir une référence ainsi qu'un site d'achat de référence ou de librairie en capacité de fournir la dite référence.

- d'approuver les modalités de remboursement des documents détériorés ou perdus énoncées ci-dessous :

Dans le cas où l'emprunteur ne souhaite pas ou est dans l'impossibilité de remplacer le document, un remboursement sera demandé et appliqué selon le tarif suivant :

- DVD : 35 €
- CD, Livres audio ou textes lus : 15 €
- Fictions ou documentaires adulte : 20 €
- Fictions ou documentaires jeunesse : 15 €
- Livres de poche et Mangas : 7 €
- BD : 15 €
- Périodique : 3 €
- Jeu ou jouet : 20 €
- Vinyle et partition : 20 €
- « Beaux livres » ou livres d'art : 45 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

19/138 - Demande de subvention Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) est un dispositif partenarial associant un territoire à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à l'Education Nationale.

En soutenant la mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique, les partenaires partagent l'ambition de :

- Permettre à chaque habitant de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, d'appréhender la création contemporaine en lui proposant de multiples rencontres et modes de familiarisation avec des présences et démarches artistiques fortes ;
- Développer l'esprit critique de chaque habitant, enfant, jeune ou adulte qui souhaite s'intégrer dans la dynamique collective du contrat local d'éducation artistique, par le biais de la discussion, d'échanges, de lectures et de pratiques d'œuvres ;
- Réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Chaque année, le dispositif se matérialise par la mise en place de 3 résidences-missions d'une durée de 4 mois pendant lesquels les artistes rencontrent différents publics du territoire. Pour ces 3 années de contrat avec la CAPH, le soutien financier de la DRAC des Hauts de France sera de 135 000 € (45 000 €/an). Quant à la CAPH, elle s'engage à contribuer chaque année à la rémunération des artistes, à la diffusion et à la prise en charge des frais annexes.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le principe du renouvellement du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA).
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter de la DRAC, chaque année du contrat, une subvention à hauteur de 45 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

19/139 - Aide à l'investissement immobilier : Implantation de l'entreprise ROTH dans la ZAC de Sars-et-Rosières / Rosult / Brillon

Monsieur Didier ROTH, est l'actuel dirigeant de l'entreprise ROTH, dont, les principales activités sont la peinture industrielle, le sablage, la mise en place de systèmes anti-corrosion, la peinture intumescente et la peinture bâtiment (CA 7 M€ / Effectif 57 personnes).

A ce titre, il sollicite le soutien financier de la CAPH, pour la mise en œuvre de son projet d'implantation et de développement sur le Parc d'activités de Sars-et-Rosières / Rosult / Brillon, qui est susceptible de créer 30 emplois minimum en CDI ETP sur une période de 3 ans.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer au projet du Groupe ROTH une subvention au titre de l'aide à l'investissement immobilier d'un montant de 180 000 €, en contrepartie de l'engagement de l'entreprise à réaliser son projet et à créer 30 emplois en CDI équivalent temps plein dans un délai de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018 (Montant de l'investissement : 2,8 M € HT - Montant de l'assiette éligible retenu : 2,5 M € HT (investissement immobilier) – Taux d'aide : 7,2% de l'investissement éligible).
La non-crédation, en tout ou partie, des emplois prévus sera susceptible d'entraîner le non-décaissement ou le remboursement de l'aide versée au prorata du nombre d'emplois non-crédés.
- d'acter le fait que la subvention sera versée à la SCI SARS-ET-ROSIERES, maître d'ouvrage du projet immobilier, qui s'engagera à répercuter la subvention versée à la SAS ENTREPRISE ROTH ET CIE, bénéficiaire final de l'aide. La subvention sera versée par tranches, selon l'avancement du projet et des créations d'emplois. Ces conditions de versement seront précisées dans la convention d'aide.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention relative au versement de l'aide.

Adoptée à l'unanimité

19/140 - Dispositif d'aide aux entreprises en difficulté

Certaines entreprises du département du Nord sont confrontées à une baisse significative de leur chiffre d'affaires ou à des difficultés financières liées à un contexte économique et fiscal défavorable. La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut entend apporter son soutien financier aux entreprises du territoire qui ont été impactées.

Une commission chargée d'examiner les situations individuelles des entreprises mises en difficulté a été mise en place suite au Conseil Communautaire du 25 février dernier.

Elle est composée de :

- Monsieur le Président de la CAPH et de l'élu délégué désigné par ses soins, M. Jean-François DELATTRE, Président de la Commission
- Un expert-comptable en charge de l'analyse des documents comptables,
- Un représentant de la Chambre des Métiers,
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Trois représentants des assujettis fiscaux.

Lors de sa première réunion, le 4 avril 2019, ses travaux ont abouti à une proposition de critères applicables permettant de juger des difficultés économiques et basés sur les indicateurs comptables suivants :

- la marge,
- la trésorerie,
- la trésorerie annuelle générée par l'exploitation de l'activité.

Des modalités d'attribution et de versement ont été proposées :

- une aide plafonnée à la moitié de la hausse 2018 de la CFE,
- un versement unique du montant de cette aide.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les dispositions ci-dessus et de déléguer au Président la finalisation du dispositif et sa mise en œuvre.
- d'autoriser Monsieur le Président à négocier et signer avec la Région les conventions correspondantes.

Adoptée à l'unanimité

19/141 - Parc d'activités 'Les Pierres Blanches' : Modalités d'utilisation de l'embranchement ferré

La ZAC « Les Pierres Blanches » à Denain dispose d'une desserte ferroviaire embranchée sur le réseau ferré national, propriété de La Porte du Hainaut depuis sa création suite à la dissolution de l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Denain.

Actuellement, cet embranchement est utilisé par une entreprise installée sur la zone : ARCELLOR, et à terme le groupe LOG's utilisera également cette desserte avec l'implantation de son projet de plateforme logistique.

Il s'agit de définir les modalités d'utilisation de l'embranchement ferré en fixant le montant de la redevance due par chaque utilisateur fixée à 56 500 € HT.

Le Conseil Communautaire décide :

- de fixer la redevance d'utilisation de l'installation terminale embranchée desservant la ZAC « Les Pierres Blanches » forfaitairement à 56 500 € HT par an. Cette redevance sera révisée annuellement en fonction des variations de l'indice BT01.
- d'adopter le projet de convention d'utilisation.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à mettre au point la convention avec chaque utilisateur puis à la signer.

Adoptée à l'unanimité

19/142 - Tarifs de mise à disposition du patrimoine communautaire : Délibération modificative

Au second semestre 2019, la Communauté d'Agglomération recevra la livraison de deux programmes d'immobiliers d'entreprises.

Il s'agit d'une part, dans le cadre du projet Arenberg Creative Mine, de la construction d'un bâtiment de bureaux d'environ 1 600 m² divisible pour accueillir les premiers porteurs de projets et start-up du cluster ACM.

Puis, de la livraison de la première phase des ateliers avec show-room en cours de construction sur le village d'artisans du Saubois.

Pour ces deux projets, des preneurs ont déjà fait part de leur volonté de s'y installer et il convient d'en fixer les modalités de location afin de signer les conventions et baux d'occupation.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'ajouter à la délibération n°172/18 susvisée :
 - une annexe 6 fixant les modalités de location de l'immobilier d'entreprise du cluster ACM.
 - une annexe 7 fixant les modalités de location de l'immobilier d'entreprise sur le village artisanal du Saubois.
- toutes les autres dispositions de la délibération n°172/18 non-modifiées demeurent inchangées.

Adoptée à l'unanimité

19/143 - Halles couvertes : Rétrocession aux communes

Dans le cadre du dispositif de redynamisation du commerce rural sur le territoire, des halles ont vu le jour sur le territoire de la CAPH.

Si la CAPH est maître d'ouvrage des équipements, une convention de fonctionnement confie aux communes la gestion de l'utilisation et de l'entretien des halles. C'est la raison pour laquelle il avait été convenu que ces halles seraient rétrocédées aux communes, dès que les conditions techniques et financières le permettraient (garantie de parfaite achèvement, obligation de maintien dans le patrimoine communautaire pendant un certain délai exigé par les financeurs...).

Aussi, afin de compléter la délibération n°87/18 en date du 25 juin 2018 relative à la rétrocession de 19 halles, le Conseil Communautaire décide :

- après leur achèvement, de rétrocéder gratuitement aux communes suivantes, les halles réalisées par la CAPH sur son territoire, et ce, dès que les conditions techniques et financières le permettront :
Rosult, Thun-Saint-Amand, Brillon, Marquette-en-Ostrevant, Wavrechain-sous-Denain, Helesmes, Rumegies, Bousignies et Emerchicourt.
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente délibération en prenant tous les actes juridiques et comptables correspondants, et notamment en mettant fin aux conventions de fonctionnement des halles.

Adoptée à l'unanimité

19/144 - NPNRU Chasse Royale – La Sentinelle : Autorisation de signature de la convention financière

La « Chasse Royale » a été identifiée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartier d'intérêt national au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. A ce titre et pour la partie Sentinelloise de ce quartier, l'ANRU s'est prononcé favorablement et a retenu le programme suivant :

- Démolition de 128 logements collectifs
- Résidentialisation de 65 logements locatifs HLM
- Restructuration des équipements sportifs et création d'un restaurant scolaire / salle polyvalente
- Intervention forte sur l'aménagement des espaces publics pour désenclaver le quartier et offrir un cadre de vie attractif

Le montant total d'investissements repris à la convention financière est de 15,9 M€ HT répartis entre l'ensemble des partenaires comme suit :

- ANRU : 9.5 M € (subventions et prêts)
- Région : à déterminer
- Villes : 2.2 M €
- CAPH : 2.2 M €
- Bailleurs sociaux : 1,6 M €
- Autres (opérateurs privés) : 0.2 M €

Comme pour la partie préfiguration du projet, il est proposé de confier l'ingénierie de suivi de projet par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à Valenciennes Métropole, dont le projet est annexé à la présente délibération, pour un montant prévisionnel total de 151 363 €.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les termes de la convention financière NPNRU de Valenciennes Métropole.
- d'autoriser la signature de la convention NPNRU.

Adoptée à l'unanimité

19/145 - Renouveau urbain : Convention d'objectifs pour la pérennisation et le développement de la Clauses d'insertion sociale

Le potentiel de travaux que les programmes ambitieux de renouvellement urbain et en particulier l'ERBM vont engendrer sur le territoire, pendant une période de dix ans, font apparaître comme primordiale que ces politiques locales fortes puissent permettre la mise en place de parcours d'insertion et d'accès à l'emploi durable à destinations des habitants des quartiers et plus généralement du territoire,

En la matière, le territoire n'est pas novice, puisque qu'une charte clauses d'insertion avait déjà été signée en 2007 en partenariat avec les bailleurs sociaux du territoire, et le PLIE de la CAPH a acquis à travers le temps une très solide expérience en matière d'accompagnement qualitatif des bailleurs, des entreprises et des bénéficiaires,

Considérant les bilans plus que favorable de la clause d'insertion sociale sur le territoire depuis 2006, et qu'elle est un réel levier de développement de parcours professionnels durables.

Considérant la véritable opportunité de mobilisation des partenaires au service du repérage des publics du PLIE au sein des projets de renouvellement urbain et des quartiers prioritaires.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la signature de la convention d'objectifs, dont le projet est joint en annexe, visant à pérenniser et rendre encore plus vertueux le développement des clauses d'insertion dans les appels d'offres des projets des bailleurs sociaux, des promoteurs, des collectivités au sein des quartiers en renouvellement urbain.

Adoptée à l'unanimité

19/146 – PLUi : Bilan de la concertation publique et arrêt du projet de PLUi de La Porte du Hainaut

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), est un outil d'urbanisme qui permet de définir les principaux objectifs et les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues en matière notamment de cadre de vie, d'économie, d'habitat, de déplacements, d'environnement, de consommation d'espace, etc.

A ce titre, les élus de La Porte du Hainaut ont souhaité élaborer un seul et unique document d'urbanisme à l'échelle de la communauté et conduire une seule procédure.

De plus, le PLUi doit respecter les orientations du SCoT, notamment la densification de l'habitat, la préservation des espaces naturels et la limitation des déplacements. Il doit également permettre de valoriser la biodiversité, d'assurer une gestion des eaux cohérente, de travailler sur l'organisation et

l'accessibilité des équipements et services, d'adapter le territoire aux changements induits par le réchauffement climatique.

Le Conseil Communautaire décide :

- de tirer le bilan de la concertation publique.
- d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut.
- de notifier aux communes membres et personnes publiques associées pour avis, le projet de PLUi arrêté et de procéder aux obligations de publicité sur le projet arrêté du PLUi de La Porte du Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

19/147 - PLUi : Prescription de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de La Porte du Hainaut

Le Conseil Communautaire a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable en séance du 11 décembre 2017.

L'élaboration du document d'urbanisme à l'échelle intercommunale a ensuite été construite en concertation avec les 46 communes membres afin de voir aboutir les différents documents, à savoir, le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement dont les documents graphiques et les Annexes.

Il convient ensuite, de mettre en place une procédure d'enquête publique sur le territoire concerné et ce, avant l'approbation du PLUi, tels que le prévoient l'article L153-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ainsi que l'article L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'Environnement. Les communes de Bousignies et de Rumegies disposant d'une carte communale, l'enquête publique portera également sur l'abrogation des cartes communales de ces 2 communes.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique au titre du Code de l'Urbanisme portant sur le projet arrêté du PLUi sur le territoire des 46 communes de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et sur l'abrogation des cartes communales de Bousignies et de Rumegies. Pour cela, il demande la nomination d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les mesures de publicité suivantes :
 - Publication dans deux journaux habilités par arrêté préfectoral, d'une information 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et d'une seconde dans les 8 jours suivant le démarrage de l'enquête ;
 - Affichage dans les Mairies concernées par le projet du PLUi, 15 jours avant le début de l'enquête et durant l'enquête publique, de la tenue de celle-ci ;
 - Publication de la tenue de l'enquête publique, sur le site Internet de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

19/148 - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Hauts-de-France : Avis sur le projet

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts-de-France (SRADDET) a été arrêté le 31/01/2019 suite à deux grandes phases de travail : de novembre 2016 à novembre 2017 consacrée à l'élaboration de la vision régionale, puis de janvier 2018 à janvier 2019 pour l'élaboration des objectifs et du fascicule des règles.

Les EPCI compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal sont consultés en tant que personnes publiques associées,

A la veille de l'arrêt de projet de PLUi qui a été soumis à l'avis du Conseil communautaire de ce 17 juin 2019, pour une approbation prévue mi-décembre 2019, et du démarrage de la seconde phase d'élaboration du PCAET, La Porte du Hainaut émet un avis favorable sur les partis pris stratégiques traduisant les ambitions d'un territoire en transition

A propos de la stratégie régionale d'aménagement et de développement à l'horizon de moyen et long terme construite autour de trois axes, les élus de La Porte du Hainaut souhaite attirer l'attention de la Région sur la qualité du projet de développement durable intercommunale auquel ils ont abouti de manière partenariale et concertée. Qui est reprise de manière détaillée dans l'avis annexé à la délibération.

Sur les volets spécifiques de la prévention et de la gestion des déchets du Plan Régional (PRPGD) les orientations données sur le fléchage du développement de l'économie circulaire, du déploiement de nouvelles filières de tri telles que la consigne, les biodéchets constituent de sérieuses pistes de développement sur le territoire.

Sur la partie dite du fascicule des règles, et vue l'état d'avancement de son PLUI, La Porte du Hainaut émet une réserve sur l'ensemble du corpus réglementaire qui pourrait entraîner, s'il s'applique sans prise en compte de l'ensemble du travail fourni ces dernières années et des spécificités du territoire, une révision technique lourde sans réelle plus-value en faveur de la réalisation des objectifs stratégiques du SRADDET. Cela concerne plus particulièrement les méthodologies de calcul des rythmes d'artificialisation et du suivi de la consommation d'espace et de besoin en logement.

La méthode de la « tache urbaine » nous apparaît plus théorique et restrictive que la notion d'enveloppe urbaine qui servi de base de définition de nos comptes foncier communaux d'extension de l'urbanisation dite mixte.

Enfin, la CAPH insiste tout particulièrement sur l'attention qui doit être portée par la Région sur l'application de ces dispositifs indifféremment sur tous les territoires de la région, alors que certains d'entre eux ont déjà engagés des réflexions fortes et mis en place des outils qui répondent déjà à certains des objectifs.

Ceci exposé, le Conseil Communautaire décide :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) en demandant à la Région Hauts-de-France de tenir compte des préoccupations reprises dans l'avis ci-avant exposé.

Adoptée à l'unanimité

19/149 - Stratégie coordonnée de lutte contre l'habitat indigne

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, la CAPH s'est fixée au sein du PLH 2017-2022, la poursuite de la dynamique d'amélioration du parc de logement ancien et des objectifs volontaristes en termes de lutte contre l'habitat indigne et la vacance.

Les enjeux attachés à ces problématiques complexes sont multiples. Il s'agit d'une part de répondre à des situations de mal logement et/ou d'urgence pour protéger la santé et la sécurité des ménages, et d'autre part de créer les conditions de la réhabilitation et/ou de la remise sur le marché des logements dégradés, et ainsi améliorer les conditions de vie de nos administrés et de renforcer à plus long terme l'attractivité résidentielle de notre territoire.

En effet, le parc de logement locatif privé de La Porte du Hainaut est ancien et dégradé. Régulièrement occupé par des ménages très modestes, il constitue bien souvent du logement locatif social « de fait » et on dénombre encore près de 5 500 logements locatifs privés potentiellement indignes à l'échelle de nos 47 communes.

Au regard de ce diagnostic et des besoins d'accompagnement technique des communes exprimés à travers les travaux du schéma de mutualisation la CAPH propose de mettre en œuvre une stratégie globale coordonnée de lutte et de traitement de l'habitat indigne, mobilisant l'ensemble des acteurs : agglomération, communes et partenaires.

La combinaison et l'articulation des actions doivent nous permettre d'agir de manière plus efficace contre ce fléau. L'exécutif communautaire du 4 avril 2019 a ainsi validé les principes de travail suivants :

- La signature d'un protocole de lutte contre l'habitat indigne, entre la CAPH et les partenaires concernés (communes, ARS, CAF, DDTM, ADIL...), afin de structurer la démarche
- Un appui technique aux communes dans l'exercice des pouvoirs de police du maire
- La mise en œuvre du dispositif d'autorisation de mise en location et de déclaration de mise en location, pour les communes présentant un risque important de situation d'indignité (12 communes)
- La visite systématique par un inspecteur des logements ANAH conventionnés sans travaux.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- de valider le principe de la stratégie d'intervention de La Porte du Hainaut en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Adoptée à l'unanimité

19/150 - Lutte contre l'habitat indigne - Mise en œuvre des outils issus de la loi ALUR
Autorisation Préalable de Mise en Location (APML)
Déclaration de Mise en Location (DML)
Autorisation Préalable de Diviser (APD)

Dans le prolongement de la délibération sur la stratégie, une deuxième délibération qui vise à préciser les modalités de mise en œuvre des outils de la loi ALUR à savoir l'Autorisation Préalable de Mise en Location, la Déclaration de Mise en Location et l'Autorisation Préalable de Diviser est présentée.

La loi impose de délibérer 6 mois avant la mise en œuvre opérationnelle des outils afin de communiquer et organiser leur déploiement.

De compétence EPCI, et après avoir pré-fléchées 15 communes prioritaires en raison de la part importante de parc privé locatif ancien sur leur commune, le Conseil Communautaire décide :

- de mettre en œuvre l'Autorisation Préalable de Mise en Location, la Déclaration de Mise en Location et l'Autorisation Préalable de Mise en Location, à compter du 1^{er} janvier 2020 sur les communes d'Abscon, Escaudain, Hérin, La Sentinelle, Louches, Mortagne du Nord, Raismes, Roeulx, Trith Saint Léger, Wallers.
- de déléguer la mise en œuvre de l'Autorisation Préalable de Mise en Location et la Déclaration de Mise en Location, au Service Communal Hygiène et de Santé (SCHS) de la ville de Denain qui en a fait la demande. L'autorisation de diviser sera quant à elle mise en œuvre par la CAPH.

Adoptée à l'unanimité

19/151 - Accession Sociale à la Propriété : Mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants et/ou abordable en Hauts-de-France

La Porte du Hainaut s'est portée candidate pour un appel à projet régional relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants et/ou abordable en matière d'accession sociale à la propriété en Hauts-de-France.

Par conséquent, il est proposé d'adapter et de compléter de manière expérimentale, le dispositif actuel d'accession sociale à la propriété. Le règlement d'octroi des aides sera ainsi modifié conformément aux attentes de la Région et aux objectifs du PLH 2017-2022.

Cette adaptation portera notamment sur :

- le plafond de ressources des ménages éligibles : les plafonds de ressources ainsi retenus sont ceux appliqués dans la métropole lilloise, supérieur aux plafonds actuels de la CAPH afin d'opérer un véritable levier de mixité sociale dans les quartiers ciblés, ce qui se traduit par une augmentation des plafonds et de rendre éligible une plus grande partie des ménages.
- la nature du bien : construction neuve, acquisition d'un logement HLM ou acquisition d'un logement ancien avec un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) indiquant une Consommation d'Energie Primaires (CEP) inférieure ou égale à 150 kWhEP/m².an (étiquette énergétique A, B ou C).
- la localisation du bien :
 - Situé dans un nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), ou à moins de 300 m de la limite de ce quartier
 - Situé sur une commune présentant un taux de plus de 35% de logements locatifs sociaux en conformité avec le PLH.

Les aides, dans le nouveau dispositif expérimental d'accession sociale à la propriété se déclineront de la manière suivante :

Type d'aide sollicité	Montant de la prime CAPH	Montant de la prime annuelle REGION
Accession en NEUF	4 000 €	4 000 €
Accession dans l'ANCIEN	6 000 €	6 000 €

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président signer la convention qui prendra effet le 1^{er} juillet 2019, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 et tous les actes afférents à sa mise en œuvre.
- d'approuver les règlements d'octroi adaptés pour ce nouveau dispositif.
- de s'engager à affecter un montant équivalent, dans la limite de 300 000 € au titre des crédits d'investissement pour les années 2019 et 2020, sous réserve de la validation des budgets annuels de la Communauté d'Agglomération.

Adoptée à l'unanimité

19/152 - Gestion des aides à la pierre : Programmation des Logements Locatifs Sociaux 2019 et pré-programmation 2020

La CAPH a signé avec l'Etat une convention de délégation de compétence des aides à la pierre pour la période 2017-2022.

Dans le cadre d'une gestion optimale de la délégation de compétence et de l'enveloppe allouée par l'Etat, la programmation relative aux aides à la pierre est actualisée régulièrement en Conseil Communautaire notamment sur les points suivants :

- le nombre de logements concernant les opérations présentées, sachant que ce nombre n'est donné qu'à titre indicatif. De ce fait, le montant de la subvention Etat sera calculé au vu du dossier de financement déposé par l'opérateur ;
- l'ajout d'opérations ;
- le retrait d'opérations financées.

PROGRAMMATION CAPH "Aides à la pierre" 2019 Conseil Communautaire du 17 juin 2019							
Production neuve							
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maitre d'ouvrage	Nb PLAI	Nb PLUS	Nb PLS	Nb PSLA
796	ABSCON	Rue Emile Zola	PARTENORD HABITAT	0	0	40	0
808	BOUCHAIN	Bvd de la République	CLESENCE	18	41	0	0
795	ESCAUDAIN	Rue de Dixmude	MAISONS ET CITES	0	2	0	0
776#02	HASNON	Rue Fernand Pelloutier	PARTENORD HABITAT	13	17	12	0
367	NEUVILLE SUR ESCAUT	Brossolette Phase 2	CLESENCE	17	39	0	0
76	OISY	Résidence Le Bosquet	PARTENORD HABITAT	4	7	0	0
707	SAINT AMAND LES EAUX	Rue des anciens d'AFN	CENTRE HOSPITALIER ST AMAND	0	0	292	0
167	SAINT AMAND LES EAUX	Rue Louise de Batignies	SIGH	15	8	5	0
				67	114	349	0
Régénération							
Page 1							
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maitre d'ouvrage	Nb PAM	Nb PALULOS		
783	BOUCHAIN	Résidence les Jours Heureux	SIGH	20	0		
790	BOUCHAIN	Rue Edouard Lalo	SIGH	7	0		
672	DOUCHY-LES-MINES	Rue Boileau	SIGH	12	0		
813	HAULCHIN	Rue Louis Pasteur	SIGH	24	0		
814	HAULCHIN	Rue Marcel Blauwart	SIGH	30	0		
792	MORTAGNE DU NORD	Cité Beauchamps	PARTENORD HABITAT	26	0		
810	RAISMES	Cité du Pinson ancienne	Maisons et Cités	0	26		
749	RAISMES	Cité du Pinson ancienne	SIA Habitat	0	193		
793	SAINT AMAND LES EAUX	Rue Delcourt	PARTENORD HABITAT	20	0		
784	SAINT AMAND LES EAUX	Rue Albert Lambert	SIGH	17	0		
720	TRITH SAINT LEGER	Les Godettes extension	SIGH	63	0		
791	TRITH-SAINT-LEGER	Rue Paul Cezanne	SIGH	40	0		
	DENAIN - ESCAUDAIN - LOURCHES - WALLERS	Diffus	Maisons et Cités	0	42		
				520			
Le nombre de logements et le type de financement correspond à la demande du Maître d'ouvrage et aux remarques éventuelles des communes							
Le nombre de logements et le type de financement sont susceptibles d'évoluer jusqu'au dépôt du dossier de financement							

Le Conseil Communautaire décide :

- d'établir la programmation 2019 et la pré-programmation 2020 des aides à la pierre, conformément au tableau présenté ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

19/153 - Délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage : Approbation du bilan annuel d'Activité

La délibération vise à porter à la connaissance des membres du Conseil le rapport d'activité 2018 de la société ACGV Services, agissant dans le cadre d'une DSP pour la gestion des 4 aires d'accueil des gens du voyage de la CAPH.

Sur les aires d'accueil de Denain, Escaudain, Raismes-Wallers et Trith-Saint-Léger, un agent d'accueil et d'entretien est présent 35h /semaine et 6 jours par semaine. Les agents sont encadrés par un responsable d'exploitation adjoint et un directeur régional d'exploitation présents localement.

Les missions confiées au délégataire sont globalement remplies. Cependant, la Société ACGV mentionne des problèmes rencontrés dans la gestion quotidienne des aires :

- Sédentarisation des familles présentes sur les aires et appropriation des lieux qui rendent difficiles l'application du Règlement Intérieur qui ne permet pas aux familles de rester à l'année,
- Des procédures d'expulsion ont été engagées devant le TGI et 3 familles ont été expulsées pour « occupation illicite ». Une procédure reste en cours sur l'aire Escaudain.
- Présence de dépôts sauvages à proximité de l'aire d'accueil de Trith-Saint-Léger, mais également sur la voie d'accès à l'aire de Raismes-Wallers.

Concernant l'ensemble de ces problèmes, la collectivité est sollicitée pour envisager des solutions en lien notamment avec les communes concernées.

Financièrement, l'économie globale du contrat est respectée. Comme prévu initialement, le coût de la gestion des aires d'accueil pour la CAPH est de 135 950 €.

La Porte du Hainaut avait fait le choix, en 2016, d'une Délégation de Service Public pour la gestion de ses aires d'accueil des gens du voyage. Après 2 années d'exercice, le bilan reste positif et les attentes sont satisfaites.

Le Conseil Communautaire décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2018 de la société ACGV Services concernant l'exploitation des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de La Porte du Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

19/154 - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage : Principe de recours à une délégation de service public (DSP)

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut dispose sur son territoire de 4 aires d'accueil qui proposent un total de 96 places, réparties comme suit : 24 places à Denain, 24 places à Escudain, 24 places à Raismes-Wallers et 24 places à Trith-Saint-Léger. A terme, 20 places d'accueil supplémentaires doivent être prévues dans le cadre du Schéma départemental actuellement en cours de révision.

Depuis décembre 2016, les aires d'accueil sont gérées dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), par la société ACGV Services.

Au terme de son étude sur le choix du mode de gestion et la pertinence d'un mode de gestion déléguée, le cabinet ESPELIA (assistant à maîtrise d'ouvrage) a rendu un rapport, préconisant notamment le recours à la gestion déléguée du service des aires d'accueil des gens du voyage.

Ce rapport présente également les différents montages existants. Pour gérer le service public de l'accueil des gens du voyage, la Collectivité peut opter pour l'un ou l'autre des montages suivants :

- ✓ une gestion en régie,
- ✓ une gestion via un marché public,
- ✓ une gestion via une régie intéressée
- ✓ la délégation de service public

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le principe de recourir à une gestion déléguée au service public de l'accueil des gens du voyage, dont le contrat présenterait les caractéristiques précédemment évoquées.
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de délégation de service public.

Adoptée à l'unanimité

19/155 - Syndicat Mixte d'Aménagements Hydrauliques sur la Vallée de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) : Demande d'adhésion de la CAPH pour la commune d'Émerchicourt

L'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2018 porte modification du périmètre de la CAPH par l'adhésion de la commune d'Émerchicourt suite à son retrait de la Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevant.

L'arrêté préfectoral en date du 7 mai 2019 acte le retrait de la Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevant pour la commune d'Émerchicourt au sein du SMAHVSBE, SMAPI depuis le 3 juin dernier.

Etant donné que la CAPH exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI et considérant que la commune d'Émerchicourt faisait partie du périmètre du syndicat lorsqu'elle était au sein de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevant, il convient de demander l'adhésion de la CAPH au SMAHVSBE au titre de la compétence GEMAPI pour cette commune.

Le Conseil Communautaire décide :

- de demander l'adhésion de la CAPH au SMAHVSBE au titre de la compétence GEMAPI pour le territoire de la commune d'Emerchicourt.
Cette demande sera soumise pour approbation au comité syndical du SMAHVSBE.

Adoptée à l'unanimité

19/156 - Arenberg Creative Mine : Délibération modificative relative à l'avenant n°10 au contrat de partenariat relatif aux travaux supplémentaires et aux aléas de chantier pour la tranche TC3b (immobilier d'entreprises)

Par la délibération n°19/074 du 25 février 2019, le Conseil Communautaire a :

- acté les travaux engendrés par la survenue d'aléas liés à la nature du sol et des ouvrages et leur prise en charge financière par La Porte du Hainaut à hauteur de 22 509,21 € HT,
- décidé de la modification des travaux, pour un montant global de 136 538,41 € HT (moins-value déduite).

D'une part, ces modifications de travaux engendreront :

- Une augmentation de la redevance due pour la maintenance d'un montant moyen annuel de 2 679 € HT,
- une augmentation de la redevance due pour le gros entretien renouvellement d'un montant moyen annuel de 3 824 65 € HT.

D'autre part, l'accueil des étudiants en masters récemment décidé nécessite d'adapter les travaux du bâtiment transformateur dans le but de créer des espaces d'enseignement.

Conformément au devis n°7, le coût de ces travaux s'élève à 104 479,23 € HT.

Le Conseil Communautaire décide :

- de modifier la délibération n°19/074 du 25 février 2019 susvisée, en :
 - acceptant l'augmentation du montant des redevances R2 (maintenance) et R3 (gros entretien renouvellement) consécutive à la modification des travaux,
 - décidant l'ajout de travaux modificatifs supplémentaires conformément au devis 7, pour un montant complémentaire de 104 479,23 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le nouvel avenant n°10 et tous les actes afférents à son exécution.

Adoptée à l'unanimité

19/157 - Arenberg Creative Mine – Affermissement des prestations de maintenance et de GER pour la tranche conditionnelle TC2b : Signature de l'avenant n°11 au contrat de partenariat

Par la délibération n°19/027 du 25 février 2019, le Conseil Communautaire a décidé d'affermir la réhabilitation du bâtiment des salles des pendus, pour que celui-ci puisse être classé comme établissement recevant du public de 1^{ère} catégorie et ainsi être à nouveau en capacité d'accueillir du public.

Pour rappel, le coût total de conception-construction de cette nouvelle tranche de travaux, qui sera dénommé TC2b, s'élève à 4 824 201 € HT.

A ce stade, seule la conception-construction a été affermie.

Suite aux discussions entreprises avec le partenaire privé, il est aujourd'hui proposé d'affermir pour cette même tranche les prestations de maintenance bâtementaire et de gros entretien renouvellement.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont des leviers d'action. En effet, 36% du coût de l'électricité est constitué par des taxes contre 18% il y a dix ans. L'Etat, actionnaire à près de 84% d'EDF, doit agir et procéder sans délai à la réduction des taxes.

Ainsi, le taux de TVA appliqué à la consommation électrique pourrait être abaissé de 20 à 5,5%. De même, la TVA sur les autres taxes (CSPE, CTA, TCFE, TICGN) affectant l'électricité pourrait être supprimée.

Le Conseil communautaire de La Porte du Hainaut appelle l'ensemble de la population à appuyer sa démarche pour obtenir la baisse du prix de l'électricité.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération s'adresse à l'ensemble des conseils municipaux et intercommunaux de France afin qu'ils se mobilisent dans ce sens, en demandant à l'Etat de geler les prix de l'électricité et de reconnaître réellement celle-ci comme produit de première nécessité pour tous, afin que sa consommation bénéficie du taux réduit à 5,5%.

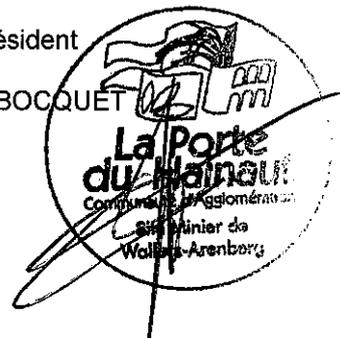
Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Wallers, le Lundi 17 Juin 2019

Le Président

Alain BOCQUET



Ainsi, à la mise à disposition des ouvrages le partenaire privé assurera la maintenance technique des bâtiments et le gros entretien renouvellement jusqu'au terme du contrat de partenariat soit jusqu'au 12 septembre 2040.

Pour ces prestations, le partenaire privé percevra :

- Une redevance pour la maintenance d'un montant moyen annuel de 34 845 € HT,
- Une redevance pour le gros entretien renouvellement d'un montant moyen annuel de 40 000 € HT.

En tenant compte de l'intégralité des coûts d'investissement et des redevances, le coût moyen annuel du contrat de partenariat s'élève à 2 148 772 € HT et le ratio ressort à 1,79% des recettes annuelles de fonctionnement de la CAPH.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'affermissement des prestations de maintenance et de gros entretien renouvellement de la tranche conditionnelle dénommée TC2b relative au bâtiment des salles des pendus.
- d'approuver les stipulations du projet d'avenant n°11.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes afférents à son exécution.

Adoptée à l'unanimité

19/158 - Adhésion d'Émerchicourt à la CAPH : Annulation du protocole d'accord sur les conditions financières et fiscales

Par délibération du 12 décembre 2018, le Conseil Communautaire a autorisé la signature d'un protocole d'accord avec la CCCO sur les conditions financières et fiscales suite au retrait de la commune d'Émerchicourt de la CCCO et de son adhésion à la CAPH.

Ce protocole acté le versement à la CCCO d'une compensation de 500 000 € par an de 2019 à 2021, pour lisser l'impact du retrait de la commune d'Émerchicourt.

Compte tenu du recours engagé par la CCCO contre l'arrêté préfectoral de retrait d'Émerchicourt devant le Tribunal Administratif et le Conseil d'État, le Conseil Communautaire de la CAPH du 1^{er} avril 2019 a décidé, à l'unanimité, de suspendre l'application du projet de convention sur les conditions financières et fiscales de retrait d'Émerchicourt de la CCCO et d'adhésion à la CAPH.

Malgré cette dernière délibération, le Président de la CCCO sollicite par courrier en date du 15 avril 2019, le versement des montants de la compensation prévue initialement dans le projet de protocole.

Aussi, afin de clarifier la position de la CAPH, le Conseil Communautaire décide :

- d'annuler la délibération n°187/18 en date du 12 décembre 2018 pour mettre un terme à l'application du projet de protocole d'accord avec la CCCO sur les conditions financières et fiscales suite à l'adhésion d'Émerchicourt à la CAPH.

Adoptée à l'unanimité

19/159 - Motion pour l'annulation de la hausse des tarifs de l'électricité et la réduction des taxes en ramenant notamment la TVA à 5,5% sur la consommation

Alors que les questions de la hausse du pouvoir d'achat et d'une meilleure justice fiscale sont les priorités de nos concitoyens et au cœur des mouvements sociaux, les tarifs de l'électricité ont d'augmenté le 1^{er} juin 2019 de 5,9%.

Cette nouvelle hausse des prix de l'électricité, la dixième en dix ans est inacceptable et pèse lourdement sur le budget des familles. Depuis 2007, les prix de l'électricité se sont envolés de 50%, augmentation sans commune mesure avec l'inflation sur la même période.